

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ENV 015-4426/18/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de l'exercice 2018 - Approbation d'une convention MET 18/7987/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Avec près de 60 % de son territoire couvert par des espaces naturels, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce de plein droit la mise en œuvre d'actions de valorisation de ce patrimoine naturel et paysager. Elle porte dans son projet l'engagement de développer une politique de préservation de la biodiversité et des espaces naturels en s'engageant à trouver « un juste équilibre entre protection, gestion, valorisation et animation ».

Créé en 1975 le Conservatoire régional d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) est une association qui œuvre en faveur de la protection et de la conservation de la nature en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage et de gestion et de valorisation.

Une convention cadre, signée cette année, fixe les axes de partenariat entre les deux structures et notamment pour favoriser la mise en œuvre d'une politique commune d'amélioration de la connaissance sur la biodiversité métropolitaine.

Dans ce contexte et conformément à sa mission d'expertise et d'appui aux politiques publiques, le CEN PACA porte le projet de définir une stratégie en faveur de l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il s'agit :

- d'identifier de la connaissance disponible et les lacunes ;

Signé le 18 Octobre 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 08 novembre 2018

- d'identifier des outils et des acteurs susceptibles de pallier les manques ;
- de définir et prioriser les actions permettant d'atteindre les objectifs fixés d'amélioration de la connaissance.

Pour réaliser ce projet, l'association sollicite un accompagnement financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 40 000 euros en 2018. Le budget prévisionnel global de l'action pour 2018 est de 50 050 euros. La Métropole Aix-Marseille-Provence propose le financement de cette opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La présentation en Commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations ;
- La délibération n°ENV102-3749/18/BM du 18 mai 2018 approuvant la convention cadre avec le Conservatoire d'espaces naturels de Provence Alpes-Côte d'Azur.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de disposer d'une connaissance la plus précise possible de sa richesse écologique dans la mise en œuvre de sa politique de valorisation des espaces naturels métropolitain ;
- Le partenariat existant entre le CEN PACA et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour développer des actions notamment en faveur de la connaissance du patrimoine naturel métropolitain ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 euros au Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 2018.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée pour l'année 2018.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits à hauteur de 40 000 euros sur le BPMC de la Métropole pour le budget de la DGA Agriculture, forêts et paysages chapitre 065, service 6DFI, sous-politique G810.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Agriculture  
Parcs et Espaces naturels

Christian BURLE